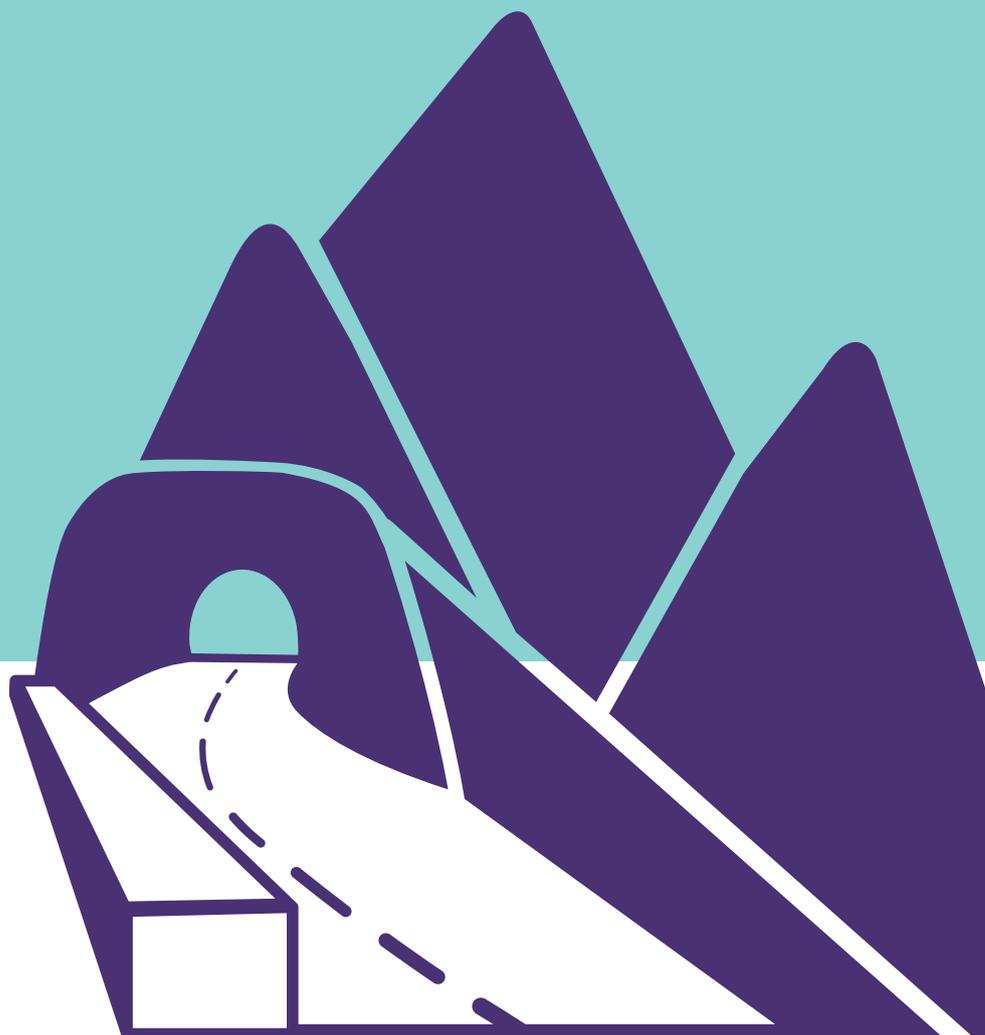


Parc naturel régional du Vercors

INFORMER

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE PARC

Une fiche synthétique
d'informations



UN PARC, UN TERRITOIRE

DÉFINITION

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de **grands espaces ruraux habités**.

Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais **dont l'équilibre est fragile**.

UN RÉSEAU NATIONAL

Il y a **58 parcs naturels régionaux en France**. Ils couvrent plus de **16,5 %** du territoire français. Ils adhèrent à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

CINQ MISSIONS

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique, social, culturel et la qualité de vie
- L'accueil, l'éducation et l'information des publics
- L'expérimentation

116 ÉLUS

Représentants de la Région, des départements, des communes et intercommunalités et des villes-portes, ils constituent le **Comité syndical** du Parc naturel régional du Vercors. Il se réunit au minimum deux fois par an en session ordinaire pour voter les grandes orientations et le budget annuel. Le **Bureau** est composé de 35 élus issus du Comité syndical, il délibère sur les projets tous les mois.

VOCATION

La vocation d'un Parc est de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

UN ESPACE OUVERT

Le Parc est un **espace totalement accessible dans le respect de la propriété privée**. Le Syndicat mixte qui gère le Parc n'a **pas de pouvoir réglementaire spécifique**. Être dans un Parc ne modifie en rien les règles applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche.

LA CHARTE

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient au **Conseil régional** dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat : la charte du Parc.

Le classement du territoire en « Parc naturel régional » fait l'objet d'un **décret du 1^{er} Ministre pour 15 ans**. Un syndicat mixte est créé pour mener ce projet formalisé par la charte.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire. Elle permet d'assurer **la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire** du Parc par les diverses collectivités publiques. Les communes, les intercommunalités et départements adhérents en sont les garants au même titre que le syndicat mixte. La charte actuelle du Parc naturel régional du Vercors fonde un projet de territoire de 2008 à 2024. Un travail est en cours pour construire celle de la période 2024-2039.

LE PARC EN CHIFFRES

1970 Création du Parc	2008-2024 Charte en cours	5 Missions principales	50 Salariés
83 Communes	1 Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 Départements Drôme et Isère	8 Intercommunalités
5 Villes-portes 1 commune associée	53 000 Habitants	206 208 hectares Superficie	4 600 km de sentiers balisés par le Parc
2 453 mètres Le Rocher rond point culminant versant Drôme	2 341 mètres Le Grand Veymont point culminant versant Isère	1 800 Espèces végétales	140 Espèces d'oiseaux nicheurs

SAUVAGE MAIS GÉRÉE

L'histoire a légué au Parc la gestion de la **Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors**, cœur de nature de **17 000 hectares** constituant la plus grande Réserve terrestre de France métropolitaine. Elle représente **8 %** du territoire du Parc du Vercors et occupe la partie la plus élevée et la plus sauvage du massif entre 1 050 et 2 341 mètres d'altitude au sommet du Grand Veymont. **Créée en 1985, c'est un espace particulièrement remarquable, protégé et réglementé.**



FOCUS SUR L'AGRICULTURE

Sur la majeure partie du territoire, il s'agit d'une **agriculture de moyenne montagne** qui nécessite de s'adapter à l'altitude (au-dessus de 500 mètres), aux hivers longs et froids et aux pentes.

C'est une agriculture extensive, familiale, respectueuse de l'environnement (**25 %** de productions en bio). Le Vercors compte près de 898 exploitations (RGA 2010) qui occupent **18 %** du territoire hors alpages (37 300 ha de surface agricole utile). Elle se distingue avec ses trois races locales : **la vache Villard-de-Lans, la poule grise du Vercors et le Cheval du Vercors de Barraquand.**



4
Espèces de vautours

72
Espèces de mammifères
dont les 6 grands ongulés

79
Espèces d'Orchidées

100 000 ans
date des premières traces
de présence humaine

8
Sites Natura 2000

18
Espaces naturels sensibles

7
Centrales villageoises

139 000 hectares
de forêts

898
Exploitations agricoles

8 AOP et 13 IGP
des produits du terroir

3
Races locales

1 marque de produits
Valeurs Parc naturel régional

9
Stations de ski

88 000
lits touristiques

1 marque territoriale
Inspiration Vercors

des kilomètres
de sublimes routes !

* AOP : Appellation d'Origine Protégée. IGP : Indication Géographique Protégée.

DEUX MUSÉES

Le Parc naturel régional du Vercors gère deux musées à Vassieux-en-Vercors : **le musée de la Préhistoire et le mémorial de la Résistance** mettent à la portée de tous ces deux pans si importants de l'histoire du massif et de l'histoire de France.



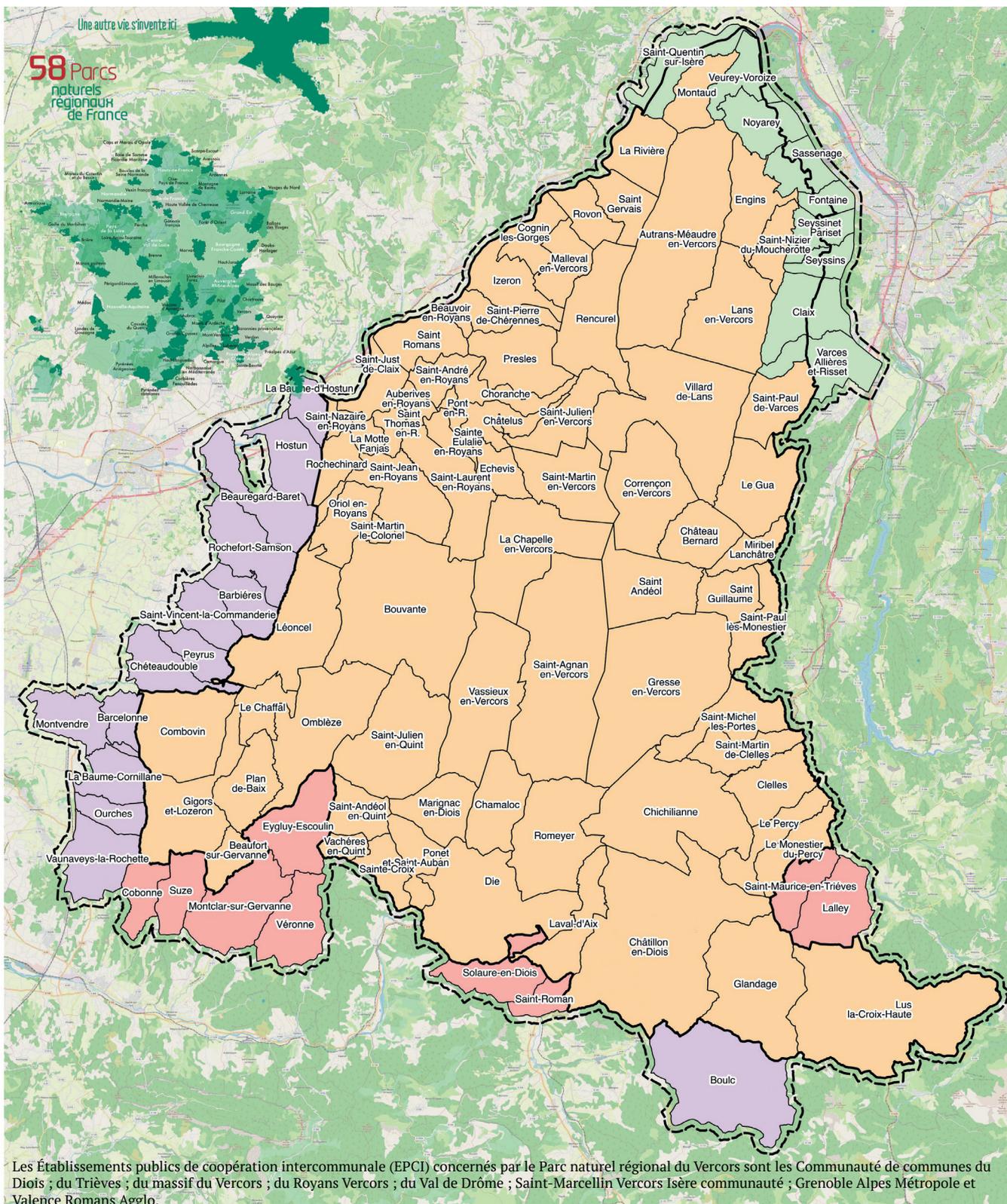
UNE DIVERSITÉ DE PRODUITS

Les sols et climats, d'une grande diversité d'un bout à l'autre du Parc du Vercors, et les pratiques humaines ont façonné une agriculture riche de produits et de savoir-faire. **Plusieurs labels ou marques** consacrent les produits des fermes du Vercors avec notamment : **huit AOP*** : picodon, bleu du Vercors-Sassenage, noix de Grenoble, Châtillon-en-Diois, clairette-de-Die, coteaux-de-Die, crémant-de-Die, huile essentielle lavande de Haute-Provence. **Treize IGP*** dont : saint-marcellin, agneau de Sisteron, vins d'Isère, raviolis du Dauphiné.

La marque **Valeurs Parc naturel régional** est présente sur la viande de bœuf, l'agneau, les fromages et produits laitiers fermiers, les truites et salmonidés, les plantes à parfum aromatiques et médicinales.

FOCUS SUR LE TOURISME

Le tourisme est une activité économique importante sur le massif du Vercors. Il bénéficie de caractéristiques géographiques et paysagères exceptionnelles et offre **des activités diversifiées tant estivales qu'hivernales**. Ce tourisme est marqué par l'histoire du territoire depuis la Préhistoire, l'époque romaine que l'on retrouve dans l'architecture de certaines villes, comme à Die, la naissance de l'alpinisme au mont Aiguille au XV^e siècle, la construction de routes remarquables au XIX^e siècle, puis au XX^e siècle le climatisme, la Résistance, l'exploration spéléologique, les JO de Grenoble en 1968, la préservation des grands espaces et de sa biodiversité... Territoire d'accueil par excellence, il constitue aujourd'hui **un lieu d'immersion pour le visiteur.**



Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le Parc naturel régional du Vercors sont les Communauté de communes du Diois ; du Trièves ; du massif du Vercors ; du Royans Vercors ; du Val de Drôme ; Saint-Marcellin Vercors Isère communauté ; Grenoble Alpes Métropole et Valence Romans Agglo.

- Communes classées Parc (charte 2008-2024), inscrites dans le périmètre d'étude charte 2024-2039
- Communes nouvellement proposées pour le périmètre d'étude charte 2024-2039
- Communes comprises dans le périmètre d'étude 2008 ayant fait le choix de ne pas être classées dans la charte 2008-2024, inscrites dans le périmètre d'étude charte 2024-2039
- Partiellement classées
- Périmètre actuel du Parc naturel régional du Vercors (charte 2008-2024)
- Périmètre d'étude pour la charte 2024-2039

Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
 255, chemin des Fusillés
 38250 Lans-en-Vercors
 Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr